AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP26-7-68 819355

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin N° 94 — 23 JUILLET 1968

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques demeurent favorables à la maladie et de nouvelles sorties de taches sont observées actuellement dans les vignes insuffisamment protégées.

Dans l'ensemble l'état sanitaire du vignoble est satisfaisant et la maladie ne présente un caractère de gravité que localement, souvent à la suite d'une protection insuffisante à la fin du mois de Mai et au cours du mois de Juin.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès réception de ce bulletin, mais seulement dans les vignes où le Mildiou est présent.

Il y a lieu également de poursuivre le rognage qui supprime la jeune végétation sensible au Mildiou.

BLACK-ROT

Des attaques parfois sévères sont observées à proximité des vignes abandonnées et contaminées par la maladie.

En conséquence, dans les vignes où des taches sur feuilles sont visibles il est conseillé d'effectuer une nouvelle application. Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol se poursuit tardivement cette année et des éclosions de papillons sont encore observées. Des pénétrations sont donc toujours à craindre.

En conséquence, dans les situations où ce ravageur se montre habituellement dangereux il y a lieu d'effectuer une nouvelle application dans tous les cas où le traitement conseillé dans notre bulletin du 9 Juillet a été lessivé par les pluies.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Nous rappelons les indications données dans notre bulletin du 17 Juin. Dans tous les vergers où la maladie existe il y a lieu d'ajouter un fongicide à la bouillie destinée à combattre le Carpocapse.

P. 37

Imprimerie de la Station "Centre" - *Le Directeur-Gérant* : L. BOUYX

.../...

POMME DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les conditions climatiques actuelles restent favorables à la maladie.

Il y a donc lieu d'effectuer un traitement dès réception de ce bulletin dans toutes les cultures encore en végétation et non destinées à un arrachage prochain.

Dans les cultures où la tubérisation est terminée un défanage immédiat est conseillé.

INFORMATIONS -

VIGNES

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol est commencé depuis quelques jours. Cependant il est encore trop tôt pour intervenir et il y a lieu d'attendre un prochain avis de la Station.

OIDIUM DE LA VIGNE

Les manifestations de cette maladie sont visibles dans les situations favorables sur cépages sensibles.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dans tous les vignobles sensibles à la maladie.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE

Des attaques très graves sont actuellement observées dans certaines cultures insuffisamment protégées au cours du mois de Juillet. Les conditions climatiques sont très favorables à la maladie.

Il y a donc lieu de poursuivre la protection avec l'un des produits conseillés contre le Mildiou de la Pomme de terre. Tant que les conditions climatiques actuelles persisteront les traitements seront à renouveler en fonction des pluies et des arrosages.

MILDIOU DE L'OIGNON

Les manifestations de cette maladie sont actuellement observées dans certaines situations très favorables. Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement en tenant compte des indications données dans notre bulletin du 20 Juin.

SEPTORIOSE DU CELERI

La généralisation de la maladie s'est produite dans certaines cultures à la suite des pluies orageuses observées au cours du mois. Nous rappelons que dans toutes les cultures où la maladie est présente la protection doit être poursuivie régulièrement en tenant compte des lessivages par les pluies ou les arrosages et en utilisant un des produits conseillés dans notre bulletin du 17 Juin.

MOUCHE DU CHOU

Le deuxième vol se poursuit, il y a donc lieu d'assurer la protection des cultures en tenant compte des indications données dans notre bulletin du 2 Avril.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS